

Commentaires d'accompagnement du diaporama



Diapositives 1 à 4

La mise en place des monuments commémoratifs

A l'échelle locale : Diapo 2

Il existe une grande variété de monuments consacrés à la guerre franco-prussienne dans notre département. C'est probablement la première fois qu'un conflit, et a fortiori une défaite, est à ce point inscrit dans l'espace public à travers des stèles ou des monuments de commande.

Des monuments comme ceux présentés sur la première diapositive, relèvent d'initiatives locales visant à commémorer un fait d'arme marquant (Cellettes, Vendôme, Morée, Blois-Vienne, Binas) ou encore l'établissement d'un hôpital (monument dans le cimetière de Vendôme). Si les réalisations les plus anciennes sont souvent le fait d'habitants des communes concernées, dès les années 1880 les sociétés patriotiques accompagnent ces mouvements, la création même de ces lieux de mémoire pouvant être à l'origine de telles associations.

Très rapidement, on cherche à l'échelle du département à encadrer et à systématiser les monuments commémoratifs. Ainsi, dans un compte rendu des sessions du Conseil Général du Loir-et-Cher de novembre 1872, on apprend qu'il existe une commission pour l'érection d'un monument départemental qui devrait comporter :

les noms et prénoms des citoyens, soldats de toutes armes, gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et francs-tirailleurs appartenant aux communes du département, qui sont morts dans les combats et sur les champs de bataille.

A la séance du 20 avril 1873, on discute de la possible réalisation d'un monument commémoratif. Deux propositions en ressortent : l'établissement d'une plaque de marbre avec les noms des victimes dans chaque commune et une stèle à Blois portant la mention : « *Le Département à ses enfants morts pour la Patrie 1870-1871* ». Le financement envisagé devra se faire par souscription et un éventuel reliquat sera consacré à l'aide des victimes. On envisage d'adresser la souscription en priorité aux « pères de famille qui ont perdu des enfants dans la dernière guerre. »

Si la plaque de marbre doit entretenir un souvenir à l'échelle de la communauté villageoise, la stèle du chef lieu est clairement une invitation à l'organisation de manifestations de commémoration.

Dans tous les cas, il s'agit de réparer le traumatisme du conflit et de la dispersion des tombes sur l'espace local.

A l'échelle nationale : Diapos 3 et 4

L'article 16 du traité de paix signé à Francfort le 10 mai 1871 stipule que les deux gouvernements français et allemands s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombes des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs. Les tombes françaises seront entretenues en blanc et les tombes allemandes en rouge.

Les soldats français ou allemands avaient été inhumés, soit dans des fosses communes, soit dans des tombes isolées et ces tombes étaient situés la plupart dans les champs et quelques unes dans les cimetières. Las, les propriétaires des terrains concernés demandaient à reprendre possession de leur terre afin de pouvoir les exploiter de nouveau.

Face à cette situation, le gouvernement français promulgua une loi qui est à l'origine du carré militaire tel qu'il sera développé à la suite de la Première guerre mondiale.

A l'aide des restes d'uniformes et des témoignages locaux, le ministère de l'Intérieur lance une vaste campagne de recensement des sépultures des deux forces belligérantes dans les 14000 communes françaises concernées. Les restes seront regroupés dans les cimetières et les tombes seront signalées par l'inscription :

TOMBES MILITAIRES Loi du 4 avril 1873

Cependant, un problème bloque la réalisation des tombes militaires et du regroupement des corps à cet effet : la loi du 23 prairial an XII qui fixe à 5 ans le délai d'exhumation d'une tombe. Par conséquent, les préfets durent prendre rapidement des mesures pour assurer le respect et le repérage des sépultures. On fit planter des croix et des piquets autour des fosses pour matérialiser les tombes. Ce ne fut donc qu'à partir de 1876 que commencèrent les travaux d'exhumation et de regroupement et souvent les recherches n'ont été terminées qu'au début des années 1880.

Cette question tient à cœur à la République puisque le Préfet du Loir et Cher reçoit une dizaine de relances dans le courant de l'année 1877 provenant du ministère de l'Intérieur lui demandant les résultats de ces recherches.

On sent bien ici, que la III^e République entend se servir de ces commémorations comme ferment de son assise à l'échelle locale.

Diapositives 5 à 15

Honorer les Glorieux vaincus !

Le contexte commémoratif.

L'inauguration, un évènement politique : Diapos 5 à 12

Au lendemain de la débâcle, la France recense environ 139 000 morts et plus de 140 000 blessés. Le conflit qui n'aura duré que sept mois a profondément marqué les esprits : chute de l'Empire, occupation prussienne, proclamation de l'Empire allemand dans le château de Versailles, troubles politiques importants (Commune), dette exorbitante de 5 milliards or à verser à l'occupant...

Par ailleurs, si les vétérans sont reconnus à l'échelle locale et se regroupent peu à peu dans des associations comme la Société des Vétérans terre et mer 1870 – 1871 créée en 1893 par le commandant Charet, un besoin de reconnaissance nationale se fait rapidement sentir.

Le monument du 75^e Mobile du Loir et Cher est inauguré le 3 octobre 1909, alors que l'année a été marquée par une grande campagne lancée par la Société des Vétérans terre et mer et épaulée par le Petit Journal. De quoi s'agit-il ?

Si l'association du commandant Charet propose plusieurs médaille de sa propre fabrication, il n'en existe alors aucune officielle. Dans un premier temps cette campagne, qui recueille 100 000 signatures, cherche surtout à sensibiliser l'opinion publique et à faire reconnaître la place des vétérans de 1870 au sein de la République. Il faudra attendre 1911, en pleine campagne législative, pour que la médaille commémorative en bronze à ruban vert et noir (signe de deuil) puisse voir le jour et soit remise aux anciens combattants de 1870-1871 accompagnée d'un diplôme.

Même si l'idée de la création du monument se situant square de la Banque à Blois est antérieure à cette campagne, son inauguration s'inscrit dans un contexte plus large de reconnaissance nationale des vétérans du conflit franco-prussien. Il annonce même les rites des commémorations qui apparaîtront pendant et après la Grande Guerre.

Cette inauguration met en présence toutes les grandes notabilités du département.

Composition de la procession inaugurale

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Blois ouvre la marche. Elle est commandée par notre excellent ami le capitaine Brunet.

Viennent ensuite les Mobiles du 75^e, les anciens combattants de 1870-1871, les sapeurs-pompiers de Cellettes, la musique de Noyers, les chorales *la Sainte-Cécile* et *la Lyre Blésoise*, les anciens chasseurs à pied, la Société *la Persévérante* de Mont, la 309^e section des vétérans des armées de terre et de mer, la Fanfare de Saint-Claude-Diray, les 14^e, 135, 75^e, 865^e, 988^e, 989^e, 1053^e sections de vétérans, la Société *la Fraternelle de Mer*, les 1170^e, 1182^e, 1202^e, 1506, 1386^e, 1521^e sections de vétérans, l'*Union musicale de Montlivault*, les 1552^e, 1726^e, 1986^e, 2082^e, 2139^e sections de vétérans, la Fanfare d'Orchaise, les sapeurs-pompiers des différentes communes de Loir-et-Cher, la Société de gymnastique *Pro Patria*, de Suèvres, la Société *la Fraternelle* de Vineuil, la Société mixte du 39^e territorial, la Société d'instruction et préparation militaire, la Société de gymnastique *la Blésoise*, etc.

Nous devons oublier de mentionner certains groupes, certaines sections de vétérans... Nous nous en excusons...

Avec une allure martiale, les vieux soldats défilent, les drapeaux claquent au vent.

On éprouve un vif sentiment de réconfort à voir défiler tous ces vieux braves.

Extrait du *Républicain de Loir et Cher* du 09 octobre 1909

Personnalités locales à l'arrivée du ministre des finances

A LA GARE

La gare a été très joliment décorée. La salle d'attente des troisièmes, — la plus vaste — a été transformée en salon. Les murs sont recouverts par des tentures de tonalité pourpre. Des feuillages égayaient les quais.

Sur l'asphalte et dans le salon, tout ce que Blois compte de notabilités s'est réuni aux personnages officiels pour recevoir M. Georges Cochery, ministre des Finances. Il est bien malaisé de citer, dans ce rapide compte rendu, toutes les personnes que nous avons pu reconnaître.

M. le préfet de Loir-et-Cher, assisté de MM. Lalmand, secrétaire général; Ansel, chef de cabinet; Bon, Bauge, Begel, conseillers de préfecture; MM. les sous-préfets de Vendôme et Romorantin; MM. les sénateurs de Loir-et-Cher, Gauvin et Henri David; MM. les députés de Loir-et-Cher, Pierre Berger, Paul-Boncour, Pichery et Eugène Treignier; M. le maire de Blois; MM. Rousset et Guérin, adjoints au maire de Blois; MM. les conseillers municipaux de Blois, Bourgeois, Roulet, Lombrage, Boudin, Bourdain, Soyer, Beignet, Violeau, Daudin, Quentin;

M. le général Ferré, commandant le 5^e corps d'armée, et M. le général Coquet, assisté de nombreux officiers; MM. les conseillers généraux Chapu, Dutray, Légisse, Fromel, Denis, Thibault, Menon, Rivière;

MM. les conseillers d'arrondissement Villedieu, Bourget, Lombrage, Louart, Johannet, Husson;

MM. Gustave Marc, maire d'Onzain; Butet, maire de Monteaux; Lacoïn, maire de Saint-Cyr-du-Gault; J. Gouté, Carré, conseillers municipaux; M. Albert Poulain, président de la Chambre de commerce de Loir-et-Cher; M. Giraut, président du tribunal civil; MM. Klein et Cunéo, juges; M. Raymond, procureur de la République; M. Lalande, greffier du tribunal civil; MM. le président et juges du Tribunal de commerce; M. Pallu, greffier;

M. Delaygue, inspecteur des eaux et forêts et M. le garde général; M. Le Téo, inspecteur d'académie; M. Lenègre, principal du Collège; M. Lagrave, inspecteur primaire; MM. les professeurs Loubriat, Grenet, Maurice; MM. les employés de l'inspection académique; MM. les instituteurs;

M. Vié, trésorier-payeur général de Loir-et-Cher; MM. Cordier, Wanner, Galloux; M. Vezin, professeur départemental d'agriculture; MM. Fallot, Quéron, Berthonneau, chimistes experts;

MM. les docteurs Ansaloni, Thévard, Baronaki, Mornet, Bressmon;

L'administration des contributions directes et indirectes, MM. Lacour, Labat, Clergue, Faugère.

L'administration des Enfants assistés, MM. Compiègne, Barbary; l'administration des postes et télégraphes;

M. A.-J. Halou, auteur du monument et Mme; M. Andreau, fondateur; M. Renou, architecte de la ville de Blois, auteur du socle sur lequel le monument a été installé; M. Honorat, chef du service des eaux de la ville de Blois; M. le docteur Ramadier, directeur de l'Asile des aliénés; M. Duneau, président du Syndicat des Entrepreneurs; l'administration de l'enregistrement;

M. Méthivier, M. Legay, M. Croizeau, M. Plessy, M. Charles Olivier, directeur des Tramways de Loir-et-

Cher; M. Louis Belton, avocat; M. Marand; M. Pelet; M. Fournier, greffier du Conseil de préfecture; M. Cuper de Postel, de Beaugency; M. le vérificateur des poids et mesures.

La presse est représentée par M. Henry de Cardonne, rédacteur en chef de l'*Avenir*; M. Léon Reffray, rédacteur en chef de l'*Indépendant*; M. Thibault, de la *Dépêche*; M. Billault, du *Républicain Orléanais*; M. Hubert-Fillay, rédacteur en chef du *Républicain de Loir-et-Cher*.

Quand le train ministériel entre en gare, la musique joue le *Salut au drapeau*, puis la *Marseillaise*. Tout le monde se découvre.

M. le ministre se rend aussitôt dans le salon où il reçoit, pendant plus d'une heure, les notabilités et les représentants des différentes administrations.

Extrait du *Républicain de Loir et Cher* du 09 octobre 1909

Présentation du monument : Diapos 13 à 15

Le monument dédié au 75^e Mobile du Loir-et-Cher est l'œuvre du sculpteur Alfred Jean Halou (Blois 1875 - Paris 1939). Il compte parmi les élèves de Rodin et d'Alexandre Falguière et fréquenta Antoine Bourdelle et François Pompon. Il est également l'auteur du buste de l'abbé Grégoire se trouvant près de l'église Saint Nicolas de Blois.

Le fondateur est M. Andro à Paris. Parmi ses réalisations on peut citer un monument aux morts dans la commune du Cateau-Cambrésis (Nord).

Sur le socle, côté face, on peut lire :



Vu de dos :

MONUMENT
ELEVÉ
PAR
SOUSCRIPTION
PUBLIQUE
1901-1909

Il est intéressant de noter que si le 75^e Mobile est en tête de l'inscription, le mot combattant est suffisamment vaste pour regrouper aussi bien les soldats de l'armée régulière que les francs-tireurs ou les quelques cas de citoyens engagés de façon plus informelle.

Le monument est orienté vers le nord-ouest, en direction du château. Il est implanté à proximité de la gare de Blois, du siège de la Banque de France et non loin des usines Poulain. Sa position et sa situation, laissent entendre qu'il est à la frontière entre le passé (le château) et la modernité (incarnée par ce quartier du XIX^e) pour laquelle il semble constituer un rempart bien que lui tournant le dos.

Les personnages représentés incarnent chacun un aspect du conflit :

- Le personnage couché est un cuirassier de l'armée régulière impériale. Il semble s'affaisser, son sabre brisé, les yeux clos. Désarçonné au sens propre, sans armes, il est voué à la mort. Il incarne l'effondrement du second Empire au lendemain de Sedan. La main portée au front peut aussi bien suggérer la douleur physique que morale face à un ennemi supérieur en nombre, bien commandé, et la responsabilité d'un désastre.
- Le personnage debout est sans conteste un garde mobile. Son uniforme et sa position sont largement idéalisés lorsque l'on connaît les difficultés rencontrées pour vêtir les gardes mobiles et les terribles conditions éprouvées par ces combattants (voir le témoignage de Louis Belton dans la partie « Présentation du dossier »). C'est à proprement parler un « soldat neuf » pour ne pas dire d'un genre nouveau.

Sa position même pose question. Son air, le mouvement de ses hanches et de ses bras n'en font pas un personnage au caractère très martial. On serait tenté même d'y voir une certaine candeur, voire de l'amateurisme. Ce soldat-là, n'est pas un professionnel, c'est un citoyen vêtu en soldat. Son sac est à terre et il tient son fusil par le canon, alors que son regard est porté au loin. Son attitude est celle de l'attente. Se rend-il ? Prend-il la relève de son camarade couché au sol ? Le sac peut éventuellement nous éclairer. Dans la mesure où ordre était donné de déposer le barda avant le combat, sa position au sol suggère un instant avant l'attaque, tout au moins une attente de

l'adversaire. Dans ce cas, la tenue du canon pourrait renforcer l'impression de relève de ce moblot, ce soldat-citoyen, venant prendre le relais d'une armée régulière détruite.

Dès lors, cette attente pourrait être vue non pas tant comme celle de 1870, que l'affirmation d'une préparation visant à faire face à l'ennemi de demain.